

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°25.FI.142**

Objet : Demande de subvention « Aide à la gestion des eaux pluviales en zone urbaine » pour le programme d'investissement 2026 auprès du Département de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie – Gestion des eaux pluviales du Groupe scolaire Lagorsse

LE MAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant le projet de rénovation, démolition, reconstruction et extension du Groupe scolaire Lagorsse,

Considérant la volonté de la commune de lutter contre la surchauffe urbaine, grâce à une gestion raisonnée des eaux pluviales,

Considérant que la gestion raisonnée des eaux pluviales participe également à la préservation de la ressource en eau, à l'amélioration du cadre de vie et au confort des usagers de l'établissement,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement de certaines opérations d'investissement,

DECIDE

Article 1er : De solliciter une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la subvention « Aide à la gestion des eaux pluviales en zone urbaine », selon le détail ci-après.

Site	Libellé	Montant de l'opération	
		HT	TTC
Ecole Lagorsse	Gestion raisonnée des eaux pluviales	420 940,00 €	505 128,00 €

Article 2 : De préciser que les crédits relatifs à ces travaux sont inscrits au budget primitif 2026 et suivants.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 2 octobre 2025

Julien GONDARD



**Julien
GONDARD**
Maire de Fontainebleau

Signature numérique
de Julien GONDARD
Date : 2025.10.02
16:29:07 +02'00'

Publié le 2 octobre 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 2 octobre 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

Hôtel de Ville
40 rue Grande
77300 Fontainebleau
T. 01 60 74 64 64
fontainebleau.fr